

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.143 Vœu relatif au déploiement de chargeurs pour véhicules électriques dans les parkings des immeubles locatifs de la Ville de Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant que 90% des Parisiennes et des Parisiens vivent dans un environnement pollué (source : paris.fr) ;

Considérant que 2 500 personnes meurent chaque année à Paris du fait de la pollution, notamment routière (source : Agence nationale de santé publique) ;

Considérant dès lors l'enjeu majeur de santé publique que constitue la limitation du nombre de véhicules thermiques dans la Capitale et l'impératif d'accélérer la transition écologique des véhicules afin de proposer aux consommateurs des voitures électriques ;

Considérant les objectifs du nouveau Plan Climat adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 22 mars 2018, qui prévoit notamment « *une sortie de la mobilité diesel en 2024 et essence à horizon 2030* » ;

Considérant, en dehors du marché des seules automobiles, l'essor considérable pris ces dernières années par la filière des deux roues électriques à Paris ;

Considérant que ces différents modes de transport à propulsion électrique nécessitent, pour fonctionner et se déployer efficacement, la présence de nombreux points de recharge répartis sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant que Paris, qui figure parmi les villes européennes disposant du plus grand nombre de bornes de recharge, a un réseau actuellement suffisant au regard du nombre actuel de véhicules électriques ;

Considérant qu'il demeure toutefois nécessaire d'anticiper la hausse importante des besoins de recharge ;

Considérant par ailleurs l'absence de bornes de recharge électrique dans l'immense majorité des parkings des immeubles locatifs de la Ville de Paris ;

Considérant pourtant l'importance stratégique de ces parkings domestiques, servant à la fois de site de départ et d'arrivée des véhicules ;

Considérant ainsi la nécessité d'équiper ces parkings de bornes de recharge électrique ;

Sur proposition des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris communique aux élus du Conseil de Paris la liste des parkings des immeubles locatifs de la Ville de Paris équipés de chargeurs pour véhicules électriques, ainsi que le nombre exact de bornes présentes dans ces parkings, la date de leur installation et la puissance de recharge de ces bornes ;
- S'engage à étudier l'installation d'au moins une borne de recharge électrique par parking dans les immeubles locatifs de la Ville de Paris.